

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2016)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Evolution de l'artillerie  
**Autor:** Oetterli, Markus  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-781449>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

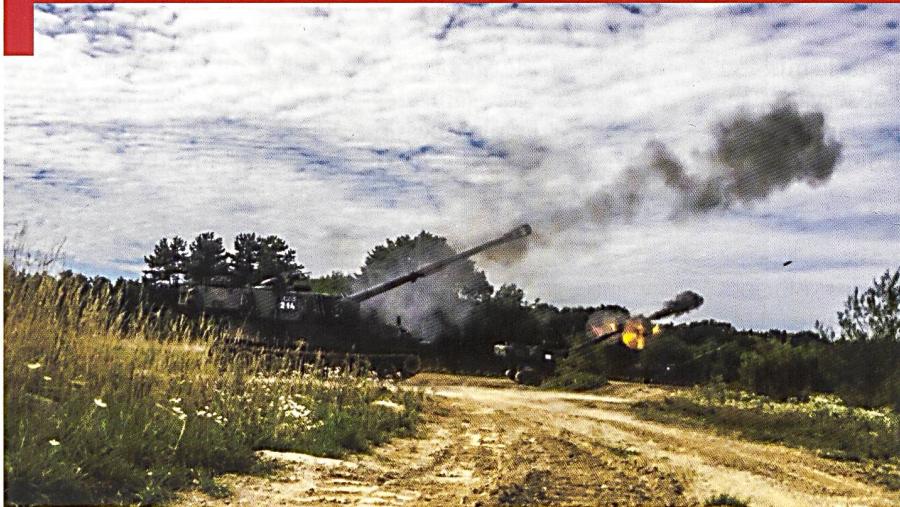
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Artillerie

## Evolution de l'artillerie

### Col Markus Oetterli

Président, Société suisse des officiers de l'artillerie (SSOART)

**L**'article 58 alinéa 2 de la Constitution fédérale est la base de nos réflexions: «*L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix; elle assure la défense du pays et de sa population. Elle apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception. La loi peut prévoir d'autres tâches.*»

Il s'agit donc des trois missions fondamentales suivantes :

- défense;
- appui aux autorités civiles;
- promotion de la paix.

### Le système d'arme de l'artillerie dans un contexte global

Dans le cadre de la défense, outre la maîtrise de l'information et la supériorité aérienne, le feu d'appui de l'artillerie constitue toujours la condition la plus importante pour que les bataillons de combat puissent arriver à une décision sur le champ de bataille («*la manœuvre c'est bien, le feu c'est tout*») et représente par conséquent une composante de base de la compétence de défense de chaque armée.

Le système d'arme de l'artillerie se compose obligatoirement des éléments suivants :

- exploration (actuellement commandants de tir et drones);
- conduite et direction du feu;
- l'arme avec les munitions (actuellement ob bl KAWEST);
- logistique.

Pour pouvoir fournir sa prestation d'appui de feu, le système d'arme de l'artillerie tout entier doit être maintenu et développé. Les moyens d'exploration et de feu correspondants doivent être présents au niveau du bataillon, de la brigade et de l'armée. Cela signifie pour le développement de l'armée que les éléments déterminants

pour le maintien de la compétence «appui de feu» sont un nombre suffisamment élevé de postes de commandants, de postes de combat et de postes direction du feu et non pas le nombre et le type d'armes.

### L'artillerie dans la défense

Tant que la menace d'un adversaire mécanisé ne peut pas être exclue, des moyens mécanisés et leur appui par le feu sont indispensables pour l'exécution de la mission de «Défense contre une attaque militaire.» Dans le cadre de scénarios asymétriques, l'appui par le feu peut également être un élément essentiel pour mener la mission à bien. Pour garantir la compétence relative à l'appui par le feu, il faut considérer et développer l'artillerie comme la colonne vertébrale de cette fourniture de prestations. Si le système d'arme de l'artillerie veut être exploité, exercé et le cas échéant utilisé, il devra à l'avenir répondre aux exigences suivantes pour la défense :

- exploration en profondeur de l'espace par des moyens optiques et techniques (radar de suivi de trajectoire, drones);
- conduite et direction du feu: explorer sans délai, prioriser et combattre des cibles conjointement avec d'autres systèmes d'informations de conduite;
- des armes avec une portée suffisante pour pouvoir mener le combat au niveau tactique et opérationnel, de manière adaptée au champ de bataille, très mobile, avec protection maximale de l'équipage;
- munitions pour le combat avec précision et par tous les temps d'un adversaire moderne;
- logistique: ravitaillement autonome en munitions et en carburants.

Il s'agit dans l'ensemble d'atteindre la cible avec moins de munitions et un effet plus précis.

### L'artillerie dans l'engagement de soutien

Compte tenu de ses moyens d'exploration, d'informations de conduite, d'aide au commandement et de logistique, l'artillerie est à même de fournir des prestations de

soutien aux autorités civiles même en dehors de la mission de défense. En particulier, les organes d'observation et d'exploration ainsi que la mise en réseau par INTAFF peuvent être associés comme plus-value dans le cadre d'un engagement de soutien.

### L'artillerie dans la promotion de la paix

Outre leur formation dans ce domaine, les officiers d'artillerie possèdent des connaissances très vastes dans les renseignements et la logistique. Ils ont donc leur place dans les états-majors multinationaux ou en tant qu'observateurs militaires.

### Organisation

Au niveau de l'armée, les états-majors permettent d'acquérir et d'entretenir la capacité au combat par le feu au moyen de composants terrestres et aériens.



Ci-dessus : Le système d'arme de l'artillerie dépend cependant largement de moyens d'observation ou « senseurs. » Il est prévu de fusionner les explorateurs et les commandants de tir dans le programme TASYS, monté dans un nouveau véhicule voué à remplacer les *Eagle* actuels, à l'horizon 2019.

Ci-dessous : La rapidité et la précision des feux dépend cependant également du système de conduite des feux INTAFF, monté dans des chars de commandement à chenille (M113 et CV90) ou à roues (*Piranha* 8x8). Il est question de remplacer INTAFF, ainsi que le FIS HE et les radios actuelles SE X35 dans le cadre d'un grand programme de numérisation à l'horizon 2020.



Au niveau de la brigade d'engagement, il convient de maintenir, au sein des états-majors, la compétence relative à la planification et à la conduite du feu. Le système d'artillerie ne doit pas être considéré et dirigé comme isolé mais comme pleinement intégré dans les brigades.

Au niveau du bataillon dont la compétence clé est la défense, il convient de maintenir dans les états-majors la capacité de planification et de conduite du feu. Chaque bataillon dont la compétence clé est la défense a un officier d'appui de feu (of AF) et ses propres unités d'appui de feu.

### Moyens

Les lacunes de la conduite du feu au niveau du bataillon de combat et le retrait du lance-mines de chars 64 doivent être comblées avec le mortier 2016. Le remplacement de l'obusier blindé KAWEST par un produit standard européen moderne doit être effectué en temps utile afin de garantir une transition sans lacune jusqu'en 2020.

### Personnel

En tant que système d'arme complexe, l'artillerie a besoin d'officiers très qualifiés. La sélection des cadres doit donc faire l'objet de la plus grande attention. Le nombre d'officiers dans l'artillerie devra donc de nouveau répondre à un niveau de quantité et de qualité plus élevé. Il convient de créer les postes d'officiers correspondants. Dans l'artillerie, le besoin d'officiers est, comme par le passé, toujours plus important que dans d'autres types d'armes comme par exemple l'infanterie.

### Formation

Différents besoins de formation résultent des nombreuses spécialisations au sein du système d'arme de l'artillerie : si un soldat de ravitaillement ou un canonnier peut apprendre son métier relativement vite, il faut beaucoup plus de temps pour les tâches plus complexes liées aux systèmes informatiques ou aux postes d'observation. Il convient d'envisager une formation de base plus différenciée afin de pouvoir ensuite être efficace dans un service de troupe.

### Conclusion

Aussi longtemps que la défense fait partie des missions de notre armée, le système d'arme de l'artillerie sera nécessaire. Il s'agit en premier lieu d'acquérir les compétences et non d'une disponibilité opérationnelle immédiate pour la mission de défense.

Les éléments déterminants pour l'entraînement de la mission de défense sont la quantité et la qualité des officiers et non le nombre de canonniers et de canons. Il convient de mettre l'accent sur la capacité intellectuelle à maîtriser le système et à créer et à exécuter les exercices correspondants. Il convient néanmoins que tous les éléments du système d'arme (exploration, système d'informations de conduite, l'arme, munitions, logistique, etc.) répondent aux standards technologiques européens afin que notre armée de milice reste crédible.